

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Élections municipales de 2020 Conseil municipal issu d'au moins trois listes

Dans ces communes, la commission de contrôle est constituée de 5 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, dont :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 1 conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 1 conseiller municipal appartenant à la troisième liste

ATTENTION – Le maire, les adjoints au maire ayant délégation et les conseillers municipaux ayant délégation en matière électorale **NE PEUVENT PAS SIÉGER** au sein de cette commission.

NOM DE LA COMMUNE :.....FONTENAY-SOUS-BOIS....

Liste des conseillers prêts à participer aux travaux de la commission :

Intitulé de la liste majoritaire	Titulaire		Suppléant	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Vivre Fontenay	BRUNET	Marc	LEBLANC	Nicolas
	MAFFRE	Anne-Marie	MICHEL	Stéphanie
	LARABI	Nacera	RISPAL	Yoann

Intitulé de la deuxième liste	Titulaire		Suppléant	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Gildas LECOQ Avec vous pour Fontenay	CHAMBRE-MARTIN	Brigitte	INDJA	Faïza

Intitulé de la troisième liste	Titulaire		Suppléant	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Ensemble, autrement!	BEDOURET	Patrice	CAZALS	Chantal

Formulaire à retourner à l'adresse pref-elections@val-de-marne.gouv.fr **au plus tard le 7 septembre 2020**